

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 15 septembre 2020

Délibération n°41 - 2020 relative à la modification du règlement intérieur de l'URCA

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 4 septembre 2020,

Le Conseil d'Administration approuve la modification du règlement intérieur de l'Université de Reims Champagne Ardenne relative à l'ajout d'un article sur les conséquences du non-respect des mesures sanitaires exceptionnelles.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Règlement intérieur URCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/09/2020

Document mis en ligne le : 21/09/2020